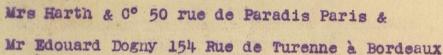
DNTRATOS WOGNY asimo 1911-1917 Cuenta Harth Asunto Cuenta Harth Courderaciones de 27 pagmas Asunto luciosa Harris. Consideraciones de Intereses y Corniscovier AA-HCH-14 Co : 12 Do: 132 Fs: 33 CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

COPIE DU CONTRAT

passé entre :

Conteffe O



1. Mrs Harth & C° consentent à Mr Edouard Dogny un crédit de frs 12.500(douze mille cinq cents frs) maximum pour achat d'actions de Pelagatos.

Dette a vance portera un intéret de 6 % l'an (six pour cent)
plus un intéret de 2 % deux pour cent) à titre de commission &
les intérets en seront payables tous les six mois.

11. Mr Dogny donne à Mrs Harth & C° en garantie du dit pret la totalité « des valeurs lui appartenant et qui sont en ce moment entre les mains de Mrs Harth & C" à Lima.

111. Mr Dogny s'engage également à ne pas hypothéquer sa maison de Barranco, sans autorisationde Mrs Harth & 0° et en cas de vente de ma dite mai son, Monsieur Dogny en informera Mr Harth & 0° et le pret ci- haut consenti sera immédiatement remboursé par Mr Dogny sur le montant de la vente.

1V. Mr Dogny réglera les intérets de ce pret tous les 6 mois sur // à le montant des coupons touchés par Mrs Harth & C° ou de tout autre façon qui lui conviendra.

V. Ce pret est consenti pour une durée de deux années & l'amortissement se fera comme suit :

Au bout de 12 mois versement par Mr Dogny 3125 francs
" " 18 " " 3125 "
" " 3125 "
" " 3125 "

AA- HCH-1.4

Co. 12 Do. 140

Fs. 33

le 25 Avril 1911

Mrs Harth & C° 50 rue de Paradis à Paris et : Mt Edouard Dogny 154 rue de Turenne à Bordeaux

- 1. Mrs Harth & C° consentent à Mr Edouard Dogny un crédit de frs 30.000(trente mille francs) pour des achats de matériel minier, cette avance portera un intéret de 6 % (six pour cent) l'an , plus un intéret de 2 % (deux pour cent) à titre de commission , et les intérets en seront liquidés tous les six mois .
- 2. Mr Edouard Dogny laisse à Mrs Harth & C° en garantie du dit pret, la totalité des valeurs lui appartenant qui sont en ce moment entre les mains de Mrs Harth & C° à Lima.
- 3. Mrs Harth & C" toucheront les coupons de ces valeurs qui seront mis à la disposition de Mr Edouard Dogny sauf le cas ou l'article quatre n'aurait pas son application.
- 4. L'avance de 30.000frs (trente mille fra) est faite pour une durée de deux ans, Mr Edourard Dogny s'engage à commencer l'amortissement de cette avance immédiatement, avec le solde créditeur des ventes de minerai que la Société minérale de Pelagatos, dont il est le représentant autorisé, enverra en consignation à Mrs Harth & C & jusqu'au complet amortissement de ce compte, ces sommes resteront à la disposition de Mrs Harth & C

Si après la première duxée année, ces soldes ne suffisent pas pour laisser prèvoir l'amortissement total de cette avance dans le délai indiqué, de deux ans, Mr Edouard Dogny s'engage à commencer cet amortéssement au bout d'un an et à raison de 2.500 frs /deux mille cinq cents frs) par mois s'il était nécessaire.

5. Mr Edouard Dogny représentant de la Société Minérale de Pelagatos en Europe s'engage à remettre la totalité de ses produits de minerai de tungstène à Mrs Harth & C° mendant une durée de deux ansées

meme dans le cas de liquidation de tout compte débiteur avant cette période.

6. Mrs Harth & C° feront à la Société Minérale de Pelagatos une avance de 60 livres sterling sur chaque tonne de minerai de tungstène exportée, cette avance pourra être réduite, si le prix du métal ou si le titre des minerais envoyés venaient à baisser de façon à rester toujours dans les proportions actuelles.

cette avance sur minerai ne pourra jamais dépasser Six cents livres sterling, sauf avas du représentant de la Société Minérale & acceptation de la maison Harth & C° de Paris.

- 7. Ces avances sur minerai, porteront un intéret à raison de six pour cent l'an plus un intéret de deux pour cent, à titre de commission.
- 8. Mrs Harth & C° prendront sur les prix de réalisation de minerai une commission de deux pour cent, sans préjudice du courtage ou autre frais qu'ils pourraient avoir à payer.
- 9. Pour tous les achats de matériel que Mrs Harth & C° feront pour le compte de la Société Minérale de Pelagatos, il leur sera attribué une commission de cinq pour cent sur le montant des achats et compte de frais.

Il est cependant entendu que pour l'achat du premier matériel en vue & pour lequel le pret de trente mille francs est consenti, Mrs Harth & C° ne prendront pass de commission sur le montant de l'achat lui- même, mais s'ils obtiennent des fabricants une réduction ils la pattageront avec la Soviété Minérale de Pelagatos

Lu & approuvé

Bordeaux le 5 Mars 1911

entre :

Mrs . HARTH & C° 50 rue de Paradis, Paris , &
Monsieur Edouard Dogny, 154 Rue de Turenne, Bordeaux,
ont convenu d'un commun accord, d'annuler le contrat intervenu
entre eux le 5 Mars dernier, & de le remplacer par le contrat
suivant :

1 Mrs Harth & C° consentent à Mr Dogny un crédit de Frs 50.000(conquante mille# francs) pour des achats de matériel minier, et pour constituer un fonds de roulement à laSociedad winera de Pelagatos dont Mr. Dogny est le principal intéressé et le représentant en Europe.

11. Mr. Dogny chargers Mrs. HARTH & 0° de tous les achats de matériel pour la dite mine à faire en Europe. Sur le montant de ces achats, Mrs Harth & 0° prendront une commission de 3 % pour tout ce qui est machine et de 5 % pour tous les autres articles, et pour les comptes de frais.

111. Mrs Harth & C° de Lima, tiendront à la disposition de Mr Castro, Directeur de la Sociedad minera de Pelagatos, une somme de £ 400,-- rentrant dans le crédit de 50.000 francs cidessus indiqué pour les besúins courant de la mine.

de Monsieur Dogny une avance de £ 50, sur chaque tonne de minerai de tungstène exportés. A partir du ler Janvier 1913 cette avance sera réduite à £ 40,--. Cette avance pourra en outre être réduite, si le prix du métal, ou si le titre du minerai venaient à baisser, de façon à rester toujours dans les proportions

v. Toutes les sommes ci- dessus porteront un intéret de 6 %

11º4

Anone Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Telephone : CENTRAL 14-83

Monsieur ED. DOGNY

BORDEAUX

Cher Monsieur & Ami,

Nous vous accusons réceptions de vos deux lettres du 29 Décembre & suivant vos instructions nous avons envoyé à Lima le télégramme suivant :

- " Contrairement à ce que nous vous disions dans notre lettre du
- " 20 Octobre dernier, veuillez porter à 800 livres sterlings le
- " découvert consenti à la Sociedad de Pelagatos pour 400 livres".

Nous débitons donc le compte de Pelagatos de: Fcs 35.60 montant de ce télégramme :

Devis Nous n'avons pu voir que ce matin le repréentant de HUMBOLDT & lui avons recommandé de faire diligence pour l'établissement du devis que vous demandez.

Recevezé cher Monsaur, nos salutations cordiales

l'an, plus un intéret suplémentaire de 2 % à titre de commission, et les intérets seront liquidés tous les 6 mois.

Vl. Mr Edouard Dogny laisse à Mrs Harth & 0°, en garantie du dit pret, et les dites avances, la totalité, des valeurs lui appartenant qui sont en ce moment entre les mains de Mrs Harth & 0° de Lima. Il s'engage également à ne pas hypothéquer sax maison de Barranco, sons autorisation de Mrs Harth & Co, et, en cas de vente de la dite maison, de rembourser sur le crédit ci- dessus amant toute chose.

VII. Mrs Harth & Co toucheront les coupons des valeurs laissées à Lima par Mr Dogny, et en mettant le montant à sa disposition sauf le cas ou l'article VIII n'aurait pas son application. VIII. L'avance ci- dessus consentie de 50.000 fr s, est faite, pour une durée de 3 (trois) ans Mr. Dogny s'engage à commencer l'amortissement de cette avance immédiatement avec le solde créditeur des ventes de minerai de la Sociedad minera de Pelagatos, que Mrs Harth & Co recevront en consignation ainsi qu'il est stipulé cidessous. Si arès un délai de 18 mois c'est- à- dire, au 30 avril 1913, ces soldes ne suffisaient pas pour laisser prévoir l'amortissement total dellavance dans le délai de 3 ans indiqué, Mr Dogny s'engage à commencer cet amortissement par des versements de 2.500 francs par mois.

1x. Mr Dogny, en sa qualité de représentant de la Sociedad minera de Pelagatos, en Europe, s'engage à remettre à Mrs Harth & 0° la totalité des minerais produits par la mine, pour les réaliser en Europe, Cet engagement restera valable jusqu'à complète extinction du crédit ci- dessus, & au moins pendant trois ans, meme dans le cas ou le crédit aurait été liquidé avant ce délai. Cependant, si entre temps, Mr Dogny parvenait à constituer une société qui rachète la

10 11 12 13 14 15 16



Sociedad minera Pelagatos, Mr Dogny rembourserait les sommes dues à Mrs Harth & C°, et serait libéré de son engagement.

X. Mrs Harth & Co prendront sur les prix de réalisation des minerais une commission de 2 % sans préjudice du courtage et autres frais qu'ils pourraient avoir à payer.

Lu & approuvé

Paris le 19 Octobre 1911.

PARIS le 19 Juillet 1912 // 5

Anone Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone: CENTRAL 14-83

Monsieur ED. DOGNY

Sociedad Minera Pelagatos
PARAGON

Via Sentiago de Chuco

par Salaverry

Cher Monsieur & Ami,

Nous répondons aujourd'hui à vos lettres des 6 & 11 Juin que nous avons lues avec intérets & sommes heureux d'apprendre que votre impression sur votre affaire reste toujours bonne.

Nous regrettons de voir que vous n'avez pas été complétement satisfait du matériel que vous a livré la Société HUMBOLDTET, nous avons transmis à la dite Société vos réclamations dont elle tiendra compte, nous espérons, pour ce qui est des machoires des broyeuses, le feprésentant de HUMBOLDT à Paris nous a dit qu'on vous en enverrait de rechange gratis.

Nous abordons maintenant la question des avances que vous nous demandez. Si nous comprenons bien votre demande, il s'agit de 2 avances distinctes lo la première pour la Société elle-même dont vous vous occupez, pour laquelle vous nous demandez 1500 livres, 20 la seconde pour votre compte personnel pour lequel vous demandez 500 livres. Comme bien vous penseznous ne demandons pas mieux que de vous faciliter les choses dans la mesures de nos moyens, & nous serons très heureux de participer au développement de votre affaire là-bas. Cependant, il s'agit aujourd'hui, après les avances que nous vous avons déjà faites, de sommes assez importantes, ces comptes montent à un chiffre bien supérieur au chiffre que nous

CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

avions envisagé dès le début, & c'est pourquoi nous nous permettons de vous en écrire un peu plus longuement.

Le compte de la Société Pelagatos, chez nous est à première vue débiteur aujourd'hui d'environ 60 à 70000 frs, or nous vous rappelons que nous avons prévu dans le contrat que nous avons signé ensemble le 19 octobre dernier une somme minima de 50.000 francs pour achat de matériel minier & pour continuation de fonds de roulement.

Nous ne parlons pas des avances qui vous sont faites sur chaque tonne de minerai embarquée.

Nous allons avoir d'ici peu l'envoi de la 3e expédition de matériel dont nous ne connaissons pas encore le chiffre mais qui va encore
augmenter sensiblement ce compte. Vous voyez donc que cette avance
de 50.000 francs primitivement consentie a déjà été dépassée de beaucoup. & nous serions désireux de savoir jusqu'à quelle somme pauxa
ce compte pourra se monter en y comprenant les 1500 £ que vous demandez aujourd'hui.

Vous comprenez cher Monsieur, que n'étant pas banquiers , mais désireux au contraire de ne pas immobiliser notre argent, nous vou-drions avoir des renseignements plus précis sur la façon dont vous pensez que ce compte pourra s'amortir. s'il ne s'agit que d'avances passagères, nous ne demandons pas mieux que de vous aider encore. mais dans ce cas nous voudrions connaître quelles garanties vous pouvez nous,offrir , en plus de celle que vous nous avez donnée.

Pour votre compte personnel, ainsi que vous nous l'avez demandé, il n'est pas tenu ici à Paris, mais à Lima, nous ignorons donc de quelle somme il est débiteur pour le moment, nous vous rappelons à ce sujet que vous nous avez consenti le 25 avril 1911 une avance de 12500 francs pour achat d'actions de Pelagatos, qui a été portée au débit de ce compte, ce pret qui avait été consenti pour un délai de 2 années, devait s'amortir ainsi qu'il est stipulé, en 4 remboursements dont le premier est venu à échéance le 25 avril dernier, & dont le second arrive à échéance le 25 octobre prochain. Nous ignorons si le premier remboursement a été fait, ou si vous n'avez pas été en mesure de satisfaire à ce point du contrat,

Quoiqu'il en soit nous ne demandons pas mieux que de vous avancer à nouveau une somme de 800 £ pour l'achat de la propriété dont vous parlez, mais nous estimons que dans ces conditions, il serait indispensable que vous nous accordiez de faire figurer, dans le nouveau contrat qui serait à signer & qui résumerait nos contrats antérieurs, la signature de Madame Dogny.

Nous ne vous demandons pas cette signature par méfiance, comme bien vous le pensez, mais simplement parce que yous êtes dans un pays ou vous encourez de gros risques & en cas d'accidents, nous ne voudrions pas nous trouver en discussion avec vos héritiers.

Si donc vous consentez à nous obtenir votre signature & celle de Madame Dogny, nous ne demandons pas mieux que de vous faire l'avance que vous nous demandez, & nous écrivons dans ce sens à notre maison de Lima, avec laquelle vous pourrez vous entendre aussi facilement qu'avec nous. Les conditions de ces différents prets resteraient les mêmes que celles que nous vous avions faites pour les précédentes avances, il ne s'agira que de fixer les dates de remboursement, point sur lequel nous ne vous ferons aucune difficulté.

Recevez, cher Monsieur & Ami, nos salutations cordiales

HARTH & Cie 50, Rue de Paradis, 50 PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Telephone: CENTRAL 14-83

PARIS 1e 28 Mars 1913

11

Monsieur ED. DOGNY

PARRAGON

Comptabilité— Nous nous permettons de vous faire femarquer très amicalement que votre compte dépasse actuellement nos conventions d'une façon sensible & qu'il nous entraine bien au delà des intentions que nous avions primitivement à son égard.

Le solde de ce compte était de 97.000 au 31 Décembre, actuellement après avoir sensiblement diminué par suite des ventes de Janvier, il se retrouve aux environs de 100.000 apant été débité des tirages de M. CASTRO jusqu'au 8 Février.

Sur ces 100.000 f mettons de côté les 50.000f, que par notre contrat, nous vous avons concédés pour achat de matériel, constitution d'un fonds de roulement.

Restent 50.000 fcs qui devraient être représentés par, du Minerai exporté, à raison de 1250(50 LP) par tonne, or nous n'avons actuellement en route ou à réaliser que 12860 kilos, représentant, une avance de 16.000 frs environ.

Nous savons bien que vous avez des difficultés d'expédition & que vos envois trainer assez longtemps en route. Néanmoins la marge nous paraît beaucoup trop forte & il ne nous semble pas probable que nous recevions sous peu les 27 tonnes qui justiferaient le dépassement du crédit.

D'autant que nous vous ferons remarquer que cêtte avance de £ 50.-

CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

par tonne ne doit se faire en principe que sur du Minerai exporté, c'est - à dire soit embarqué, soit au besoin se trouvant dans le port d'embarquement. Si cette avance portait sur du Minerai encore en travail , elle constituerait un fonds de roulement de l'affaire & ferait ainsi MM double emploi avec l'avance globale de 50.000 frs.

Nous vous ferons également observer que cette avance de £ 50,- a dû être réduite à £ 40,- a partir du 1 Janvier dernier " & quee toujours d'après notre contrat vous devriez amortir votre compte à partir du 30 avril prochain à raison de 2500frs ,par mois.

Nous vous serions donc obligés de vouloir bien insister auprès de M. CASTRO pour qu'il modère ses tirages sur notre maison de LIMA & les limiter à la proportion indiquée. Et d'autres part nous serions heureux si, au moment de la vente de votre maaison de Barranco, vous pouviez attribuer à l'amortissement de votre compte chez nous, une somme plus importante que celle que vous nous indiquez.

Nous acceptons du treste volontiers, ainsi que vous nous le proposez le transfert de notre hypothéque sur votre deuxième rancho

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50 $\mathsf{PARIS}\;(X^{\mathsf{me}})$

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Monsieur ED . DOGNY

PARRAGON

Nous avons l'avantage de vous remettre ci- joint extrait de votre compte courant chez nous arrété au 30 Juin dernier soldant par: frs 123.740.18 à votre débit :

somme que nous reportons à nouveau, vous priant de nous en accuser réception de conformité.

CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Anone Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Extrai de la lettre HARTH & Cº

29 aout 1913

Nous avons pris note de votredésir de voir porter à £ 60. l'avance que nous vous faisons par la vente de Minerai de Tungstène.

Bien que cette avance soit sensiblement plus élevée que celle que nous avions prévue dans le contrat que nous avi ons signé ensemble l'année dernière, nous avinos consenti à vous la faire pour vous donner une preuve de plus de notre bonne volonté à votre égard, mais il reste entendu que nous fgardons notre liberté absolue de réduire cette avance, si les cours nous y obligent



Ancre Maison Th. HARTH

HARTH & Ci-50, Rue de Paradis, 50

PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Extrait de la lettre de HARTH & C° à

M, DOGNY

le 30 Septembre 1913

MonsieurED. DOGNY

PARRAGON

Nous ne demandons pas mieux cde vous faciliter tout ce qui sera en notre pouvoir & pour vous éviter le voyage à LIMA pour l'inscription hypothécaires en écritures publiques qui vous avait été demandée par notre maison de LIMA.

Nous avons donné à LIMA les ordres nécessaires pour faire établir cette hypothèque croyant nous souvenir que la première que vous nous avez consentie avait été régularisée de cette façon, mais puisqu'il n'en est rien, nous ne voulons pas pour cette deuxième hypothèque etre plus exigeants que pour la première & nous donnons les ordres à notre maison de LIMA pour qu'elle agisse identiquement comme elle a agi il y a quelques mois.

Nous ne tenons pas essentiellement à l'inscription hypothécaire en écriturs publiques, étant donné qu'il s'agit de vous & que nous n'avons pas eu l'habitude jusqu'à présent de vous considérer comme un client ordinnalre, tout ce que nous cherchon, c.est que les garanties que vous nous donnez soient des garanties effectives & quels que soient les événements qui puissent se présenter, des tiers ne puissent nous opposer un jour la complaisance que nous avons eue à votre égard. Nous désirons simplement avoir en plus de votre engagement, l'engagement de Madame Dogny, qui, croyons nous, est propriétaire titulaire de votre maison de Barranco, & de quelque façon qu'elle nous la donnera, nous nous en déclarons d'avance sati sfait.

versement que vous nous avez fait. du prix de vente de votre première maison de Barranco. ilest à l'heure actuelle d'une cinquantaine de mille francs au débit. mais il ne faut pas oublier qu'à ce compte vont venir s'ajouter sous peu les versements qui auront été faits à LTMA pour votre compte en aout & septembre & qu'en plus nous aurons à vous débiter de la facture du matériel électrique, qu'à première vue va se monter à une trentaine de mille francs.

Il serait donc nécessaire que vous activiez les envois du Minerai, si nous ne voulons ppas vous gonfler ce compte comme il l'était dernièrement & avec peu de perspective d'un nouveau versement aussi important que celui que vous nous avez fait.

PARIS le 28 Octobre 1917

Anone Maison Th. HARTH

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

11.10

Extrait de la lettre de HARTH & Cº à M. DOGNY

Monsieur ED. DOGNY

PARRAGON

Pour ce qui est du crédit de 100000 d'que vous demandez, nous sommes d'accord. nous avons chargé notre représentant M. GRELLAUD de faire avec vous les conventions nécessaires.

Nous avons sous les yeux la lætre qu'il vous a éécrite le 10 septembre dernier à l' Hacienda de Chiclin & qui conclue comme suit:

1º MM. HARTH & Cº ouvrent un crédit à M. DOGNY à Paris de 50.000frs en garantie desquels il laissera les valeurs qu'il a déposées à la maison HARTH & Cº de LIMA. A cet effet M. DOGNY signera un Pagaré comme il est d'usage à LIMA.

2º MM. HARTH & C° ouvrent un crédit à Madame Dogny de 50.000 frs en gara ntie desquels Madame Dogny hypothéquera sa propriété du Barranco.

Les deux sous seings privés du 25 avril & 19 octobre 1911 seraient annulés.

Nous espérons que dans ces conditions vous aurez terminé avec Mondieur GRELLAUD ces arrangements.

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone: CENTRAL 14-83

Extrair de la lettre HARTH & C°

2 Février 1914

Monsieur ED. DOGNY

PARRAGON

Nous avons l'avantage de vous remettre sous ce pli extrait de votre compte courant chez nous arrété au 31 Dévembre 1913 & soldant par:

frs 104.781.20 à votre débit que nous reportons à nouveau espérant marcher d'accord avec vous Rècevez, Monsieur, nos empressées salutations

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50

PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone: CENTRAL 14-83

11212

Extrait de la lettre HARTH & Cº

28 Juillet 1914

Nous avons l'avantage de vous remettre sous ce pli extrait de votre compte courant chez nous arrété au 30 juin 1914 soldant par:

frs 137.047.73 à votre débit, somme que nous avons reportée à nouveau espérant marcher d'accord avec vous,

Recevez, Monsieur, nos emprezsées salutations

Ancne Maison Th. HARTH

HARTH & Ci-

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone: CENTRAL 14-83

110 13

Extrair de la lettre HARTH & Co

Paris le 14 Janvier 1915

Monsieur ED DOGNY

Nous avons l'avantage de vous remettre ci- joint extrait de votre compte courant arrété au 31 Décembre 1914 soldant par: frs 218.788.18 à votre débit.

Recevez, Monsieur nos empressées salutations

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Extrair de la lettre HARTH & Cº

1º 14

Paris 1e 27 Mars 1915

Monsieur ED DOGNY

LIBOURNE

Suivant vos désirs nous avons câblé aujourd'hui à notre maison de LIMA comme suit :

- " Autorisons Pelagatos exporter Minerai
- " Etats Unis sans avances .

Nous comprenons que ces envois à NEW- YORK ne seront que provisoires pendant la guerre & suivant votre lettre les consignations en Europe reprendront aussitôt que les circonstances seront favorables.

Recevez, Monsieur, nos empressées salutations

Extrait de la lettre HARTH & C°

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Ci-

50, Rue de Paradis, 50 $\mathsf{PARIS}\;(X^{m*})$

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Paris le 7 Juillet 1917

Aujourd'hui nous écrivons à notre maison de LIMA, pour la prier de vous faire des avances plus élevées en rapport avec la valeur actuelle du Tangstène

Il nous serait certainement agréable de recevoir les envois de Tungstène à Bordeaux ou à Saint-Nazaire, mais si vous avez plus d'avantage à vendre vos lots aux Etats-Unis, pendant la durée de la guerre, nous vous engageons à vendre aux Etats-Unis, sauf, après la paix, à nous consigner de nouveau les Minerais en Europe

Extrait de la lettre HARTH & Co

Ancne Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

110 16

Paris le 5 Aôut 1915

Monsieur ED DOGNY

LIBOURNE

Nous avons l'avantage de vous remettre sous ce pli extrait du compte courant de la Société Minerai de Pelagatos arrété au 30 Juin dernier, soldant par :

frs 229,690,68 à son débit, somme que nous reportons à nouveau

Recevez, Monsieur, nos salutations empressées

Ancne Maison Th. HARTH

HARTH & Ci.

50, Rue de Paradis, 50 Pelagatos
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Extrait de la lettre de la Sociedad Minerai Pelagatos Huayllapon Diciembre 13

de 1915

1º J.

Acusamos à Uds recibo de su estado de cuenta hasta el de 30 de Junio saldo à nuestra cargo de F, 229.690.68

Nota:

Jamais nous n'avons reçu à Paris aucune observation sur l'exactitude de nos comptes courants remis à diverses époques.

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50 PARIS (Xme)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE MAGNOLIA-PARIS

-----Téléphone : CENTRAL 14-83

Ancne Maison Th. HARTH Extrait de la lettre de la Sociedad Minerai

Hda Tulpo

1º de Enero de 1916

Estimaremos à Udsque à la brevedad posible nos hagan el favor de remitirnos su cuenta completamente liquidado par abonarla de una sola vez.

Nota:

Cette promesse de nous remettre le montant de notre compte en une fois n'a jamais evaucune suite .

Extrait de la lettre HARTH & Cº

Anche Maison Th. HARTH

HARTH & Ci-

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xine)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Paris le 27 Janvier 1916

Sociedad Minerai de Pelagatos

10/19

Aujourd'hui nous vous remettons extrait de votre compte courant arrété au 31 Décembre 1915 soldant par :

Frs 358.894.18 à votre débit.

Cette somme est augmentée depuis des débits que nous vous remettons aujourd'hui soit:

frs 33.120.20

Par contre elle est à diminuer des crédits que nous vous donnons ci-haut soit : frs 9.997.35

En résumé en ce jour votre compte est débiteur d'environ :

frs 282.000.--. Nous avons encore à recevoir de Hambourg le
paiement de 2 lots vendus au moment de la déclaration de la
la fin
guerre, que nous ne pourrons encaisser qu'après des hostilités
D'un autre côté nous attendons le réglement des derniers lots
vendus en France, réglement que nous espérons recevoir bientôt
Il ne nous est donc pas possible dérréter exactement votre compte
Mais comme vous manifestez le désir de nous solder, nous vous
prions de nous verser une somme en compte d'environ 180.000 à
200.000 francs, sauf à arréter les comptes définitifs quand les
circonstantes le permettront.

Paris le 25 septembre 1916

Anone Maison Th. HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50

PARIS (Xme)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Cher Monsieur,

Monsieur ED DOGNY

39 rue de la Course

BORDEAUX

Nous vous confirmons la remise de votre compte courant chez nous arrété au 30 juin 1916 soldant par:

frs 212,780,49 à votre débit.

Nous vous en remettons ci- joint un duplicata Depuis, nous vous avons donné crédit de :

frs 2469.60 notre compte de vente N° 54 bis. qui vient en déduction de la somme ci-haut.

Nous regrettons que depuis l'envoi de l'original vous ne nous ayiez fait aucune remise pour solder votre compte qui se monte aujourd'hui à une somme importante dont nous désirons le réglement dans le plus bref délai.

Pour bien préciser les choses , nous tenons à vous dire que nous ne sommes pas vos banquiers & que nous ne pouvons immobiliser une somme qui nous est indispensable pour nos besoins courants, Vous savez du reste que quand nous nous sommes mis à votre disposition pour votre entreprise , pour vous aider à la mettre sur pied, nos découverts devaient, être réglés sans retard par vos ventesb de minerai; que jamais nous n'avons entendu vous consentir un pret aussi important. nous n,avons jamaix nullement cherché une affaire lucrative, les conditions que

nous vous avons faites témoignent que nous n'avions en vue que le désir de vous être agréables.

si à la déclaration de aa guerre nous avons du un moment suspendre nos avances, c'est parce que nos ressources étaient alors absolument immobilisées par les événements & nous ne supposons pas qu'on puisse alléguer ce motif pour nous en faire grief.

Nous venons de regevoir nos écritures dont nous maintenons la parfaite exactutude. Nous n'avons jamais reçu aucune
réclamation à leur sujet ni de vous directement, ni de vos collaborateurs. Du reste s'il y avait eu la moindre réclamation
nous l'aurions examinée immédiatement avec la correction que
nous portons habituellement à nos affaires à vous savez que notre
maison est assez solvable pour répondre de n'importe quelle différence justiféée qui aurait pu nous être signalée.
Nous ne pouvons donc pas admettre que vous nous reteniez injustement une somme de plus de 200.000 francs sous le pr étexte

spécieux qu'il peut y avoir une différence e ntre vos écritures & les nôtres. Nous tenons encore à vous rappeler que votre représentant M. Castro, nous avit proposé en décembre 1915 le réglement immédiat & totalde notre compte, promesse restée sans suite De votre côté vous nous avez promis à plusieurs reprises le paiement de ce qui nous est dû, Ces vaines promesses nous étonnent au plus haut point & sont injustifiables.

Il ne nous convient pas, pour nos intérets de rester plus longtemps avec ce découvert important & nous vous prions de la façon la plus formelle à la plus pressante de nous faire le réglement de la totalité de la somme d'ici à la fin de la présente année faute de quoi nous serions au regret de vous demander le paiement par voie judiciaire ce qui vous serait sans doute aussi désagréable

P.S. A cette occasion, nous tenons à vous rappeler que d'après le contrat que vous avez signé avec nous, vous devez nous verser une commission de 2 % sur toutes les ventes de Minerai quel que soit le marché ou la réalisation ait lieu, Depuis que vous avez effectué des ventes aux Etats- Unis nous sommes restés sans crédits pour les commissions qui nous sont dues & nous vous prions de nous obtenir sans retard la communication des Comptes de vente avec le versement de nos commissions

PARIS le 10 Janvier 1917

Anone Maison Th. HARTH

HARTH & Cie

50, Rue de Paradis, 50
PARIS (Xme)

Adresse Télégraphique MAGNOLIA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 14-83

Monsieur ED DOGNY

39rue de Course

BORDEAUX

Cher Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous accuser réception de votre estimée lettre du 8 courant, & vous remercions de nous avoir communiqué la note de réclamation de la Société de Pelagatos à laquelle nous n'avons du reste plus rien à répondre ayant refusé précédemment les griefs qu'on élève contre nous.

Pour répondre à votre désir de terminer cette affaire avec nous, nous vous remettons ci- joint extraits des comptes N° 1 & 2.

Le compte N° 1 est le compte de Pelagatos, il soldait au 31 décembre 1916 par :

frs 216 .813.19 au débitt de la Société .

en lui attribuant le solde du compte N°c2 qui est votre compte personnel soit :

frs 214.852.48, il reste devoir:

frs 1.960.71, et c'est cette somme que vous auriez à nous verser pour liquidation de compte.

Le compte N° 2 est votre compte de cdépôt chez nous qui s'élevait au 31 décembre 1916 à

frs 214.852.48 à votre crédit.

Vous remarquerez que nous vous avons bonifié l'intéret de

6 % comme il était convenu entre nous. Comme nous le disions ci- naut ce compte a été reporté sur le compte N° 1 & se trouve ainsi soldé

Il se pourrait maintenant que la Société Melagatos nous fasse des remises comme elle l'a promis. naturellement ces remises seraient à votre profit.

Nous espérons que vous trouverez ces comptes d'accord & en tous cas nous sommes entiérement à votre disposition si vous avez quelques observations à nous faire.

Recevez cher Monsieur, nos salutations bien cordiales

Nota La Cala Herth cumplicado con mus mistruccionis hizo à cuentas una personal mia con retaja de las distintas remesas que ha podido haver a mi bolsillo y otra de la Pelagator en la que la Cara Harter debia equir considerando los intereses totals para que me sea posible despuis de reclarmarlos a la Locied ed Pelagator como es de derecho y perstona

Creitura del 19 tet : 1913 firmada en Tulpo

[Copia Entracto]

En la hacienda Tulpo de distrito de Mollepata --

- celetrames bajo las esudiciones tiquientes:

Primera. __ Norotron lon 4 primeros hemos recibido del 6:

2. Dogny la huma de 4000 libras oro tellado, recono.

ciendo el interes convenciornal del 8 % annel que

pera pagado tremiestralmente, el 1º de Febrero, el

10e mayo, el 1 or Agorto y 1º de 11º de coda ano

a rayon de 80 libras y a parter del 1º de 1000 de

1913 - Legan

Sequido - La caucelación de la decida principiara a efectuara
por la bocidad insuediatamente despues de la extinuo
a la denda consensida por la lasa Harts y Compina
ai Paris tomando el Veinte por ciento de los
beneficios resonandos en los balances temestrales
que ostipulan los litatutos.

Tercera. Si despues de termino de 5 ains a contrar de Ja fecha de la cancelación de la decida a la Cata Hartho y Compania, no hubiese podido efectuarse el pago total de las boos libras oro tellado el acreedor I- Nogry queda autorizado para tracerse pagar cobrando el cincuenta por ciento de los Tenespicios expresados en la claurela autorio hasta la Cancelación definitisa.

Cuarta. Su retribucción de los Lervicios personales y en atención al mestarno así como a la garantia

personel ofrenda a la Cara Harth y ? Le reconoce al S. Noguy una comision del 5 % some todas las voutas de minera que efectue la focietat, cualesquiera que elles sean, didra comision concuejo a Correr desde el 1º de huro 1912. Quirta. Mientras que la producion de museral de lungiteus concentrade un lleque a duperen a 126 Toneladas Lemestrales calculadas en los balances del de de jeun y 36 2 de te el d'Mogny tendra traccho adecuar del 5 % que tenala la clausula anterior a una comisión que un podra exceder en mingun caro del 2 por % Lesita - Alegada la producción de lungitens concentrales a Superar a 120 torrelador secretirales Calculades como re vidica en la Claurula que prude el s' Roquy no percitira devio el 5 % tenalado en la clavionela de mas la comission de 1/2 por % de carretage, Tomando a su cargo las obras concisiones de vonta-Letinia - la unique caro el aquite decio I Nogrey podra firmar contrato de venta de mineral por algun periodo Lui autorización de la fourdad agaien corresponde decidir por mayoria de 2/3 partes de volos.

Octobra — En caso de vouta yeu compensación de les

Ventajos cornentedas por la p'a escritura

Le reconocera al d' Nogrey un derecho de

Asoz por ciento de comissión totre el

valor total de la venta —

Morena. Las atribucciones que le figain de 1º Moquy Como agente al Entranjero, asi como la concisión del 5 % son incramento personales y tolo tendran efecto duranto su vida.

11º d' Notario agregara - - - .

Note. Jegun la 2ª condicion la caucelación dete efectuarie unimedicatamento despues de de catricción de la decida Hartís complitamento. —

— Note consideranse la decida Hartís complitamento diquidata desde feir as funio 1916 puesto que la fociedad un esa fecha ha dispuento de buseficios liquidos elwandore a 90000 labo. — Su fin de 1916. 3e balance final reconoce una utilidad de 191,266.72. Es pues evidente y comprobado que la Jociedad no ha cumplido con las prescripciones de la clausala 11° 2. — desar que Jolo ha amortigado el prestamo com un total de 16000 boles a la fecha de hory.

28 de ottubre 191%.

Le prestamo huchera Vesido cancelasse totalmente al del delarar las utilidades de fui de 1916".